

## **REGLEMENT INTERIEUR 2022/2023 Centre Chorégraphique de Toulouse –Sandra Marrassé**

### **MODALITES DE REGLEMENT DES COTISATIONS :**

**La cotisation annuelle est obligatoire.**

**Pour bénéficier des tarifs forfaitaires, l'élève a la possibilité de régler les cotisations de la manière suivante : 1, 3 ou 10 chèques, à l'inscription.**

**En cas d'inscription en cours d'année, le forfait sera calculé au prorata des mois restants.**

**Les élèves qui souhaitent prendre des cours de manière occasionnelle, peuvent choisir l'option cours à l'unité, dans la limite des places disponibles et avec l'autorisation du professeur. L'école de danse privilégie le suivi, la progression et l'homogénéité de la classe. Ce mode de paiement ne pourra pas être que temporaire, pour une durée courte, pour des élèves de passage à Toulouse.**

### **CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :**

Les cotisations ne sont pas remboursables pour convenance personnelle.

L'arrêt de l'activité doit, dans tous les cas, être signalé par mail à Sandra Marrassé .

Pour tout problème de santé nécessitant l'arrêt définitif de l'activité pendant l'année en cours, les remboursements seront possibles au prorata du temps restant à effectuer et sur présentation de justificatifs. Ce certificat devra être fourni dans les 15 jours suivant l'arrêt.

L'arrêt temporaire, quelle que soit sa durée, avec reprise ne sera pas remboursé.

Dans le cas où l'école ferait l'objet d'une interdiction de recevoir du public, le CCT proposera des cours en ligne afin de poursuivre l'enseignement. Les demandes de remboursement mettent en péril la structure, toute fois, le CCT s'engage à étudier les demandes, et en fonction des situations particulières des adhérents, à proposer un remboursement partiel ou un avoir.

### **IMPORTANT**

Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à la prise en charge effective des cours. Il appartient donc aux parents de s'assurer de la présence du professeur sur le lieu d'activité.

Afin de se tenir au courant des informations concernant la vie de l'Ecole, et en complément des courriers, vous devez prendre connaissance des notes affichées dans le hall d'entrée.

Chaque professeur détermine la tenue adéquate à sa discipline.

Toute absence doit être signalée à l'avance.

Pour préserver le sol de la salle de danse, il est demandé de ne pas marcher avec les chaussures de ville (sauf chaussures spécifiques) Merci de respecter cette demande.

Il est demandé aux élèves d'utiliser le vestiaire école Sandra Marrassé exclusivement.

Le CCT- Sandra Marrassé se réserve le droit de limiter le nombre d'élèves par cours, de modifier ou d'annuler un horaire de cours si le nombre d'élèves n'est pas suffisant.

Le CCT- Sandra Marrassé se réserve le droit d'exclure tout élève qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

**Le vestiaire n'étant pas surveillé, le CCT- Sandra Marrassé décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration, il est conseillé de ne pas y laisser d'objets de valeurs.**

**Centre Chorégraphique de Toulouse-Sandra Marrassé, 5, rue Matabiau 31000 Toulouse**

**Tel : 06 03 00 61 02 / [sandra.marrasse@orange.fr](mailto:sandra.marrasse@orange.fr)**

**Site : [www.centrechoregraphiquedetoulouse.fr](http://www.centrechoregraphiquedetoulouse.fr)**

**Adresse courrier :Sandra Marrassé, 11 rue Caraman 31000 Toulouse**